

ARRETE N°06/2024 : FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ECO-FOURRIERE LE MERCREDI 22 MAI 2024.

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le plan de formations obligatoires des agents de la fourrière défini par la Direction des Services Techniques et la Direction des Ressources Humaines pour 2024 ;

CONSIDERANT l'organisation d'une formation capture et connaissance des chiens dangereux prévue le 22 mai 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de présence de tous les agents de l'Eco-Fourrière à cette formation ;

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sous, sera fermée, le mercredi 22 mai 2024.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déferé auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **02 MAI 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **02 MAI 2024**

Pour Extrait Conforme


Daniel LEVEL

Président du Syndicat Intercommunal